

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 Septembre 2021

DATE DE CONVOCATION :	02 Septembre 2021	MEMBRES EN EXERCICE :	15
DATE D’AFFICHAGE :	02 Septembre 2021	MEMBRES PRÉSENTS :	13
		MEMBRES VOTANTS :	15

L’an deux mil dix-vingt et un le huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur BENGOUA Ghanem, Monsieur BOEDARD Thierry, Madame BOULANGER Claire, Monsieur BOYÈRE Pascal, Monsieur CHAÏB Jérôme, Monsieur DELAPORTE Pascal, Madame HUET Véronique, Madame MOUDA Farida, Monsieur MOTTE Alain, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame TAFFOREAU Aurélie, Madame Valérie TOCQUEVILLE, Madame ZAÏA Fatiha

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CARTIER Patrice qui a donné pouvoir à Monsieur DELAPORTE Pascal
Monsieur HELLO Guillaume qui a donné pouvoir à Monsieur DELAPORTE Pascal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame PAINBLANC LESOBRE Marie

DÉLIBÉRATION N°2021-09/01 : RÉCOMPENSE AUX DIPLÔMÉS

M. le Maire rappelle à l’assemblée communale que par délibérations en date des 03 et 11 novembre 2010, du 25 Septembre 2019 et du 10 Septembre 2020 elle avait adopté le principe d’une récompense et décidé d’attribuer des bons d’achat de 40 €uros aux lauréats du baccalauréat, B.E.P. et C.A.P. obtenus à l’issue de la formation scolaire initiale et d’une place de cinéma aux titulaires du Brevet des Collèges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE à l’unanimité des membres présents :

- De verser la somme de 40 €uros sous forme de bon d’achat aux titulaires des baccalauréat, B.E.P. et C.A.P. obtenus à l’issue de la formation scolaire initiale.
- D’attribuer une récompense sous la forme d’un bon d’achat d’une valeur de 20 € aux titulaires du Brevet des Collèges.
- Constate que les crédits ouverts à l’article 6257 suffisent à couvrir cette dépense

DÉLIBÉRATION N°2021-09/02 : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS - MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 Septembre 2020 relative au calcul des indemnités de fonction des Maires et des Adjointes, et qu’il convient de délibérer pour la modification de l’indemnité de fonction des Adjointes et du Conseiller délégué suite à la démission de Mme HUET Véronique de son poste de conseillère déléguée en charge de l’action sociale – CCAS - Logement.

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,

Vu le procès-verbal d’installation du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020 constatant l’élection du maire et de 3 adjoints

Considérant que l’article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe le taux maximum et qu’il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Considérant que la commune comporte 714 habitants,

Considérant que pour une commune de 714 habitants le taux de l’indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.3. % de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour une commune de 714 habitants le taux maximal de l’indemnité de fonction d’un adjoint et d’un conseiller municipal titulaire d’une délégation de fonction est fixé à 10.7 % de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme TOCQUEVILLE), et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

- **Maire : 36.3 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- **1^{er} Adjoint : 9.94979 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

- **2^{ème} Adjoint : 9.94979 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

- **3^{ème} Adjoint 9.94979 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

- **Conseillers Délégués : 6.24980 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

DÉLIBÉRATION N°2021-09/03 : DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2021-07/12 du Conseil Municipal du Val de la Haye en date du 09 Juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

A) Décision n°2021-06/04 du 21 Juin 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise MOREL ESPACES VERTS pour l'acquisition d'un pulvérisateur pour le service technique d'un montant de 58.99 € TTC.

B) Décision n°2021-06/05 du 24 Juin 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise MOREL ESPACES VERTS pour l'acquisition d'une brosse de désherbage autotractée d'un montant de 11 160 € TTC.

C) Décision n°2021-07/01 du 01 Juillet 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise MOREL ESPACES VERTS pour la réparation du Kubota G 23 d'un montant de 1 731.54 € TTC.

D) Décision n°2021-07/02 du 06 Juillet 2021 : Signature d'un devis avec SEDI pour l'acquisition de livrets de famille d'un montant de 375.60 TTC.

E) Décision n°2021-07/03 du 15 Juillet 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise GOUPIL pour la réparation de la porte gauche suite à un sinistre d'un montant de 1 277.70 € TTC.

F) Décision n°2021-07/04 du 15 Juillet 2021 : Signature d'une convention avec la Ville de Canteleu pour l'utilisation du Centre aquatique Aqualoup d'un montant de 67.50 € par classe et par séance.

G) Décision n°2021-07/05 du 15 Juillet 2021 : Signature d'une convention avec la Direction territoriale de Rouen du Grand Port fluvio-maritime de l'axe Seine pour fixer les modalités de coopération entre la DT de Rouen, propriétaire du bien sur lequel l'œuvre doit être réalisée et la commune du Val de la Haye, porteuse du projet.

H) Décision n°2021-07/06 du 21 Juillet 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise MOREL ESPACES VERTS pour la réparation du Kubota G 23 IIHD d'un montant de 99 €.

I) Décision n°2021-07/07 du 23 Juillet 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise CARS PÉRIER pour le transport des élèves de l'école élémentaire au Centre aquatique Aqualoup de Canteleu d'un montant de 195 € TTC par jour de fonctionnement.

J) Décision n°2021-07/08 du 27 Juillet 2021 : Signature d'une convention le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine pour fixer les modalités de partenariat entre le GPFMAS et la Commune du Val de la Haye.

K) Décision n°2021-07/09 du 29 Juillet 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise BVR Normandie pour la réhausse des jardinières Rue des Frères d'un montant de 2 155.56 €.

L) Décision n°2021-07/10 du 29 Juillet 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise Esprit d'équipe pour la rénovation des buts de football d'un montant de 2 988 € TTC.

M) Décision n°2021-07/11 du 29 Juillet 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise KILOUTOU pour la location d'un monobrosse 203 V - largeur 430 mm d'un montant de 104,27 € TTC.

N) Décision n°2021-08/01 du 10 Août 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise MOREL ESPACES VERTS pour la réparation du Kubota G 23 IIHD d'un montant de 184.12 € TTC.

O) Décision n°2021-08/02 du 16 Août 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise JD Publicité pour l'impression numérique de 3 bâches d'un montant de 293.28 €.

P) Décision n°2021-08/03 du 20 Août 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise GOUZE pour le nettoyage et la remise en état du vestiaire de foot d'un montant de 420 €.

Q) Décision n°2021-08/04 du 30 Août 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise MCP pour la mise en jeu de la porte en verre à l'entrée de la Mairie d'un montant de 300 €.

R) Décision n°2021-08/05 du 30 Août 2021 : Signature d'un devis avec l'entreprise MCP pour la fourniture et la pose d'un double vitrage pour le logement d'un montant de 282 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- 51 administrés ont demandé de continuer à recevoir le compte rendu du Conseil Municipal dans leur boîte aux lettres.
- Le 11 Septembre 2021, deux manifestations vont avoir lieu : le forum des associations et l'inauguration du Street Art.
- Les Jeux pour enfants ont été installés dans la Cour de l'école et les travaux des sanitaires de l'école sont terminés. Les enfants ont dit que c'était TOP.
- 65 Enfants sont scolarisés à l'école du Val de la Haye. Le jour de la rentrée, un petit déjeuner a été offert aux parents et aux enfants par la municipalité.
- Monsieur le Maire remercie les différentes personnes qui ont aidé pour le chantier participatif de la Sente aux Oiseaux ainsi que pour les jardins ouvriers.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur BOEDARD pour le passage du vinaigre dans les différentes rues du Val de la Haye.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur MOTTE pour les différents travaux réalisés à la Sente aux Oiseaux.
- Monsieur le Maire remercie les différentes personnes qui ont aidé et participé à la Fête de la Saint Jean
- La reprise du club de football « L'Union Sportive de la Forêt de Roumare » (entente de 7 communes de la Boucle) aura lieu le 26 Septembre 2021 sur le terrain du Val de la Haye. Les U13 joueront le samedi après midi et la Réserve B le dimanche.
- Le voyage des aînés qui aura lieu le 23 Septembre 2021. 49 aînés et 7 membres du Conseil Municipal y participeront. Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS pour le travail réalisé.
- A partir du vendredi 17 Septembre 2021, une fleuriste sera présente sur le marché.
- Un point est réalisé tous les 3 mois avec la Métropole quant aux travaux réalisés

Monsieur MOTTE demande si un état des lieux du vestiaire de foot sera réalisé.

Monsieur le Maire indique qu'un référent a été nommé par le club et c'est avec cette personne que la commune sera en relation.

Madame TAFFOREAU demande si des photos du vestiaire seront prises avant la remise des clés.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur BOEDARD demande à qui appartient le chemin situé entre Monsieur Hellouin et Normandie Bardage

Monsieur le Maire indique que le secrétariat va regarder au cadastre.

Monsieur BOEDARD demande s'il serait possible de couper les chardons situés dans la Plaine Révil.

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes dans le public

Madame LAMY demande la fréquence du fauchage de la Plaine Révil.

Monsieur CHAÏB, 3^{ème} adjoint indique qu'il sera effectué en juin et septembre.

Madame LAMY demande pourquoi une caméra a été installée au Rond-point du Bac.

Monsieur le Maire indique que cela est fait pour renforcer la vidéo protection de notre commune et que d'autres caméras ont été installées à des points stratégiques pour assurer une protection optimale aux Vaudésiens et gérer, le cas échéant, dégradation, vol et incivilités.

Mr AVRILLON indique que la visibilité est limitée au niveau de la piste cyclable lorsqu'il effectue une manœuvre pour sortir de son domicile et demande s'il serait possible de mettre un panneau pour alerter les cyclistes sur la sortie de véhicules.

Monsieur AVRILLON demande ce qu'il en est par rapport la vitesse de circulation élevée sur l'avenue de Quenneport
Monsieur le Maire indique qu'un renforcement des contrôles par la COB de Duclair a été accentué et que la Métropole va faire réaliser des bandes sonores.

Un projet de chicanes sur l'Avenue de Quenneport est à l'étude par la Métropole.

Monsieur CATOIS demande pourquoi les pelouses sont mal tondues.

Monsieur le Maire indique que le nécessaire va être fait.

Madame LOISELIER CHOQUER demande quand aura lieu la tonte au cimetière.

Monsieur le Maire indique que celle-ci aura lieu la semaine prochaine.

Madame LOISELIER CHOQUER demande s'il serait possible de mettre un système qui puisse permettre la fermeture du portillon du cimetière.

Monsieur le Maire indique qu'un système de ressort va être installé.

Madame CATOIS demande à qui il faut s'adresser pour la location du foyer.

Monsieur le Maire indique que c'est Felana qui est en charge des locations.

La séance est levée à 20 h 20.